

L'Écho forestier



FONDS D'AMÉNAGEMENT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC



SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois
du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél.: (819) 697-2922
Télécopieur: (819) 697-0574

Vol. 11, No 5, Octobre 2007

CONTINGENTS 2007-2008

Vous avez reçu, au cours des dernières semaines, les volumes de bois (contingents) qui vous sont accordés pour la période allant du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008. Si toutefois vous n'avez encore rien reçu et que vous avez retourné le formulaire de demande de contingent dans les délais prescrits (avant le 1er juillet 2007), accompagné des documents exigés, nous vous demandons de communiquer avec nous dans les plus brefs délais. Les contingents de mise en marché sont attribués selon la superficie forestière détenue par chaque producteur qui complète un formulaire de demande de contingent et qui le fait parvenir au bureau du Syndicat dans les délais demandés.

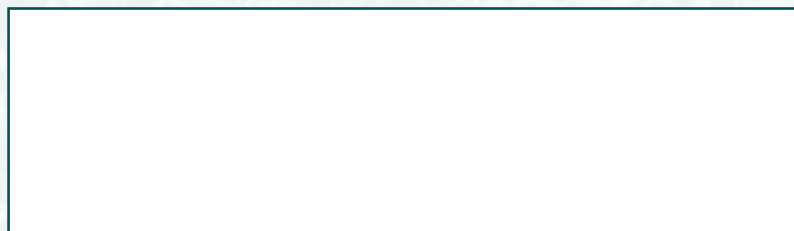
Aucun contingent n'a été émis pour le groupe pin, pruche et mélèze 47" car il n'y a aucune livraison prévue jusqu'au 31 décembre 2007. Au cours du mois de décembre, le conseil d'administration prendra position sur l'émission de contingent selon les cédules de livraisons prévues à l'usine.

Pour ce qui est de la pruche en 47" destinée à l'usine Kruger, les livraisons ont recommencé au cours du mois d'août. Les inventaires baissent tranquillement et nous devrions pouvoir émettre des contingents à ceux qui en ont fait la demande, dans les délais prévus, au cours des prochaines semaines.

Pour ce qui est du sapin-épinette 47", les producteurs ayant livré du bois hors contingents après le 4 juin 2007 ont vu le volume livré soustrait de leur contingent accordé pour l'année 2007-2008. Cette procédure fut établie afin de rendre la production de sapin-épinette 47" équitable entre tous.

| Essence | Contingent minimum | Taux | | |
|-------------------------|--|-----------------------|---------------------|------------|
| | | m ³ a/acre | m ³ a/ha | corde/acre |
| Sapin-épinette 47" | 60 m ³ a | 0,4 | 0,99 | 0,11 |
| Tremble 93" | 60 m ³ a | 0,2 | 0,50 | 0,03 |
| Peupliers 93" | 60 m ³ a | 1,4 | 3,46 | 0,19 |
| Bois-francs 8 | 60 m ³ a | 1,8 | 4,46 | 0,25 |
| Pin et mélèze 93" | 60 m ³ a | 0,15 | 0,37 | 0,02 |
| Pin, pruche, mélèze 47" | Aucun contingent émis pour ce groupe d'essence | | | |
| Pruche 47" | Aucun contingent émis dans cette essence | | | |

Les producteurs qui n'ont pas fait leur demande de contingent ou que le contingent accordé n'est pas suffisant doivent communiquer obligatoirement avec le Syndicat une semaine avant de débiter leur coupe afin d'obtenir du contingent supplémentaire et de s'assurer que leur bois pourra être livré. Présentement, des contingents supplémentaires sont accordés dans les essences de feuillus uniquement. Aucun contingent de sapin-épinette en 47" n'est accordé présentement en raison des conditions de mise en marché qui prévalent.



ADRESSE DE RETOUR:

Syndicat des producteurs
de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5



POUR NOUS REJOINDRE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture des bureaux du Syndicat sont:

Du lundi au vendredi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour rejoindre le personnel du Syndicat, vous devez composer le 819-697-2922 et le numéro de poste de la personne désirée.

| | |
|-------------|--|
| Poste 221 : | Gervais Karine, réception |
| Poste 240 : | Gignac Martine, secrétariat |
| Poste 241 : | Leblond Ghislain, directeur général Responsable de la reconnaissance des producteurs forestiers |
| Poste 242 : | Provencher Danielle, chèque de bois et comptabilité |
| Poste 243 : | Roberge Mathieu, technicien au service aménagement |

DÉCISION DE LA RMAAQ POUR LE CONTRAT DE TRANSPORT

Depuis le 31 décembre 2004, le contrat de transport entre le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et l'association des transporteurs de bois des Bois-Francs est terminé. Les négociations ont été longues et ardues. En 2006, le Syndicat a fait une demande d'arbitrage à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) afin de régler ce litige. Dernièrement, la RMAAQ a rendu sa décision. Elle a prolongé la durée du contrat, qui se terminait le 31 décembre 2004, jusqu'au 31 décembre 2007.

De plus, elle a déterminé les grandes lignes directrices du contrat pour les années 2008 et 2009. En résumé, les frais reliés au transport seront dorénavant calculés pour chacune des municipalités du territoire au lieu de l'ancien fonctionnement par zone de transport. De plus, les taux de transports seront recalculés en totalité afin que ceux-ci représentent le travail moyen réel des transporteurs. La RMAAQ oblige, par le fait même, le Syndicat et l'Association à retourner à la table de négociation pour déterminer quelques éléments au niveau du calcul des taux de transport. Nous vous tiendrons au courant de la finalité des négociations.

En plus de d'autres éléments administratifs, une autre modification financière fut apportée. Celle-ci concerne la livraison de petits volumes de bois. À partir du 1er janvier 2008, les transporteurs pourront charger un frais de 50 \$ pour les volumes de bois transportés qui seront inférieurs à 21,75 mètres cubes apparents ou 10 tonnes métriques vertes ou 6 tonnes métriques anhydres, soit environ 6 cordes de 4 pieds ou 3 cordes de 8 pieds. Ce frais de 50\$ sera rechargé directement au producteur et soustrait du prix du bois lors du paiement par le Syndicat.

Il est important de comprendre que ces petits volumes de bois entraînent des frais importants au niveau du transport, et ce, particulièrement depuis la hausse des dernières années du prix du carburant diesel. Ceux-ci ne pouvaient plus être assumés par l'ensemble des producteurs comme c'était le cas par les années passées. Il est aussi important de bien comprendre que cette surcharge ne s'applique pas au petit volume résiduel suite à la livraison d'un voyage complet par le producteur.

Nous vous demandons donc d'essayer d'éviter le plus possible la production de petits volumes de bois afin de vous éviter des surcharges.

REBOISEMENT DE FRICHES ET DE COULÉES DANS LES MRC DE NICOLET-YAMASKA ET BÉCANCOUR

Le Syndicat des producteurs de bois offre l'opportunité à des propriétaires fonciers de la MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour de profiter d'un service de plantation d'arbres dans des zones improductives et plus spécifiquement dans des coulées, des mauvaises terres agricoles, des friches et des bandes riveraines. En plus de la production de bois, la plantation d'arbres, dans les coulées, protège les terres de l'érosion du sol, améliore la qualité de l'eau et y diminue la quantité de sédiments. De plus, ces actions contribuent à augmenter la présence de petits animaux qui dépendent de ce milieu. Le reboisement de ces superficies se ferait au printemps 2008, et ce, selon la disponibilité des arbres fournis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Il est offert à tous les producteurs et pourrait être financé dans sa totalité. Les personnes intéressées doivent communiquer avec monsieur Mathieu Roberge au 819-697-2922 poste 243.

AJUSTEMENT DES PRIX DU BOIS POUR 2005 ET POUR 2006

Comme vous l'avez lu précédemment, la RMAAQ a rendu sa décision concernant le litige avec l'Association des transporteurs de bois des Bois-Francis et le Syndicat. Le conseil d'administration a donc pu établir les prix finaux pour le bois pour les années 2005 et 2006.

Par conséquent, vous recevrez au cours des prochains jours, si ce n'est pas déjà fait, les ajustements de prix pour le bois que vous avez livré au cours de l'année 2005 et 2006. Le tableau ci-dessous présente les ajustements qui ont été faits. Il est important de noter que les chèques d'ajustements inférieurs à 20\$ ne seront pas émis aux producteurs.

| Essences | 2005 | 2006 |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Sapin-épinette 47" | 1,28 \$/m ³ a | 1,08 \$/m ³ a |
| Tremble 93" (Arbec) | 5,04 \$/m ³ s | 3,79 \$/m ³ s |
| Peupliers 93" (Domtar) | 3,44 \$/tma | 2,66 \$/tma |
| Bois-francs 8' (Domtar) | 2,86 \$/tma | 3,15 \$/tma |
| Pin et mélèze 93" (Arbec) | 7,29\$/m ³ s | 4,06 \$/m ³ s |
| Pin, pruche, mélèze 47" | 1,30 \$/m ³ a | 4,76 \$/m ³ a |

62E CONGRÈS DE L'AFCE : FORÊT DE CULTURE, FORÊT DE RESSOURCES

L'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) organise son 62e Congrès et Salon forestier 2007, qui se tiendra les 18 et 19 octobre prochain à l'hôtel Le Victorin, à Victoriaville. Quelque 300 personnes participent à ce congrès chaque année: producteurs de bois, propriétaires de lots boisés, industriels de la 1re, 2e et 3e transformation et professionnels de la forêt.

Vous trouverez au programme des visites-terrain et des démonstrations d'équipements de même que des conférences et des ateliers pratiques.

Par ailleurs, notre salon forestier vaut le déplacement! Il regroupe près d'une quarantaine d'entreprises actives dans tous les secteurs d'activités du domaine forestier: la sylviculture, la récolte, la transformation, la formation, etc. Plusieurs exposants y seront avec de l'équipement destiné aux opérations forestières à petite échelle. Des démonstrations de scieries mobiles sont également à l'ordre du jour. À noter que l'exposition est accessible pour tous gratuitement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur : jeudi 18 octobre, de 17 h à 21 h, et vendredi 19 octobre, de 8 h 30 à 17 h 30.

Le programme est également disponible sur Internet : www.afce.qc.ca/congres07.htm

LA TABLE FORÊT DE LA MRC D'ARTHABASKA

Dans le but de favoriser l'élaboration et l'actualisation d'un plan stratégique de développement, la MRC d'Arthabaska a mis sur pied différents comités de consultation dont un sur la forêt.

Le 1er novembre 2006, lors d'une première rencontre, les représentants du monde forestier établissaient un projet de planification. Le but principal était de protéger et mettre en valeur la forêt. Deux objectifs principaux ont été déterminés soit premièrement de démontrer aux citoyens l'importance des rôles écologiques, sociaux et économiques de la forêt sur notre territoire. Le deuxième objectif fut de développer le potentiel du territoire forestier.

Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.